

Le mot du Président

Chères Présidentes, Chers Présidents,

A l'aube de notre nouvelle année civile, si nous essayons de faire un bilan de l'année écoulée, même si les derniers jours peuvent nous réserver encore des surprises, nous pourrions dire que le ministère de l'éducation n'aura pas tari en effets d'annonce, de réformes et de projets concernant les écoles primaires (maternelles et élémentaires), les collèges, les lycées, voire même le supérieur par son ministère de rattachement.

Si nous regardons de plus près les réformes et les projets, nous nous dirigeons :

- vers une baisse, au niveau national, des moyens : DGH des collèges et lycées en baisse avec une augmentation sensible du recours aux heures supplémentaires, projet de réintégrer dans les écoles primaires 3000 postes de RASED, réforme des lycées à la rentrée 2009 pour laquelle nous sommes en attente de précisions sur ses modalités, ce qui génère l'inquiétude des parents de 3^{ème}, réforme des écoles maternelles (info ou intox ?),
- vers un accroissement des singularités (projet d'aide et de soutien spécifiques à chaque école maternelle et élémentaire, projets spécifiques d'activités artistiques et sportives proposées à l'initiative des équipes pédagogiques de chaque collège, projets d'aide et de soutien dans les lycées des zones prioritaires),
- vers une homogénéisation des pratiques tout en ignorant le contexte local (par exemple fusion de deux lycées dans le Mantois avec un projet à réaliser par les membres deux conseils d'administrations pour la rentrée prochaine).

Dans ce CHARIVARI bien orchestré, les problèmes de remplacements, les problèmes de violence et autres événements quotidiens passent sous silence.

Dans ce contexte, pour répondre à vos questions et à vos attentes, nous devons nous structurer, mais aussi nous renforcer pour centraliser les interrogations et les réponses par sujet, pour maîtriser les thèmes et sujets par le biais d'un interlocuteur direct, et aussi pour éviter que les membres du comité de l'AD cumulent les mandats. Nous sommes moins de 10 à être actifs au sein du comité de l'AD, et avec les mandats locaux et nationaux pour certains, cela commence à devenir ingérable.

Notre prochaine assemblée générale se tiendra le **samedi 24 janvier 2009** dans le bassin de POISSY (lieu à confirmer). Après un accueil, une formation sur la DGH sera réalisée par la Vice Présidente de la fédération, Claudine CAUX, dans la matinée. Après des questions réponses, nous déjeunerons autour d'un buffet qui sera offert par l'AD78. L'Assemblée Générale suivra pour clore la journée aux alentours de 17h00.

Je vous invite donc dès à présent à retenir cette date et surtout à essayer de trouver dans vos comités des personnes qui seraient susceptibles de consacrer un peu de temps, même partiellement, pour que le nombre de membres du comité AD soit proportionnel au nombre d'adhérents PEEP du département, et surtout à l'image de vos attentes : **VERS VOUS et POUR VOUS.**

Enfin, le comité de l'AD78, se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année en famille et par avance, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2009, et une année de réussite pour l'ensemble des enfants.

Jean-Marc MAGNET

Election des représentants de parents : résultats 2008

L'Inspection Académique a communiqué le 25 novembre les résultats des élections 2008.

Dans le primaire (maternelle et élémentaire), la participation a été de 41,5 %, soit 2 points de plus que l'an dernier, ce qui est surprenant avec la suppression du samedi matin qui permettait à un grand nombre de parents de venir voter à l'urne. Le tableau ci-après reprend les résultats des trois principales fédérations (entre parenthèses, les résultats 2007) :

Conseils d'écoles	Suffrages	% des suffrages	Sièges obtenus	% des sièges
FCPE	22404 (22681)	25,93 (26,77)	1365 (1366)	25,12 (25,34)
PEEP	14554 (14966)	16,84 (17,56)	831 (855)	15,30 (15,86)
UNAAPÉ	11725 (11547)	13,57 (13,63)	694 (640)	12,77 (11,87)

En ce qui concerne les **conseils d'administration des collèges et lycées**, la participation a, avec 23,54 %, légèrement diminué cette année (23,76 % en 2007).

CA collèges et lycées	Suffrages	% des suffrages	Sièges obtenus	% des sièges
FCPE	18159 (18044)	42,34 (41,29)	409 (408)	43,05 (41,59)
PEEP	10864 (11639)	25,33 (26,64)	214 (223)	22,53 (22,73)
UNAAPÉ	6491 (7619)	15,13 (17,44)	110 (124)	11,58 (12,64)

Internet, mondes virtuels et dangers réels

L'actualité récente est venue nous rappeler que l'internet, formidable outil de communication et d'échange, d'apprentissage et de connaissance, d'ouverture sur le monde, pouvait cependant receler un certain nombre de **dangers pour nos enfants** : contenus illicites, risques de harcèlement ou de manipulation psychologique, mauvaises rencontres favorisées par l'anonymat que procure l'internet, etc.

Une enquête de l'Union Européenne a montré, récemment, que si les enfants utilisent l'internet de façon créative et sont souvent conscients des précautions à prendre, ils sont un certain nombre à admettre prendre des risques. Certains reconnaissent même avoir été victimes de harcèlement en ligne, d'autres avoir été en contact avec des inconnus.

A ces dangers, s'ajoutent les risques spécifiques au phénomène des blogs (injure, diffamation, atteinte à la vie privée) ou encore aux échanges de données sur internet : téléchargements ou transferts de fichiers illégaux, détournement de données, etc.

Cette situation, relativement nouvelle, nécessite la mise en œuvre d'actions d'information et de prévention, au sein des établissements scolaires mais également au sein des familles.

Actions de l'Education Nationale

Dans une note aux recteurs de 2004, le ministre délégué à l'enseignement scolaire a défini les conditions de mise en œuvre de chartes d'usage de l'internet dans les établissements scolaires.

"Les usagers, personnels de l'Education Nationale et élèves, doivent être informés des spécificités de l'internet. Cette sensibilisation et responsabilisation (...) est une étape indispensable à une utilisation citoyenne de l'internet. Elle demeure une nécessité et le fondement d'une véritable prise de conscience des problèmes éventuels. (...) La responsabilisation de tous les acteurs doit en particulier passer par la contractualisation de l'usage de l'internet. Chaque établissement et école devra établir une charte d'utilisation de l'internet et l'annexer au règlement intérieur. Elle devra être signée par les élèves et leurs parents dans le cas des élèves mineurs."

En parallèle de ces chartes d'usage, des actions spécifiques de prévention et d'information des enfants sur les dangers de l'internet.



C'est notamment le cas du Centre Régional de Documentation Pédagogique de l'Académie de Versailles qui a édité des fascicules thématiques sur ces sujets (charte d'usage, blogs, échanges en ligne, voire téléphone portable).

Actions des familles



Malgré un sentiment d'ignorance technique, les parents peuvent apporter aux enfants leur bon sens et leur expérience dans la vie, pour les aider et les accompagner sur l'Internet.

Cela passe notamment par la mise en œuvre de quelques précautions simples et nécessaires :

- Placer l'ordinateur dans une pièce commune (salon par exemple) et non pas dans la chambre de l'enfant ou dans une pièce isolée,
- Rester à proximité de son enfant quand il navigue sur l'internet (surtout quand il est jeune),
- Poser avec lui les règles d'utilisation de l'Internet à la maison (au niveau de la durée d'utilisation et de ses objectifs),
- Encourager son enfant à signaler ce qu'il voit sur l'Internet, ce qui le dérange, le choque,...
- Installer un logiciel de contrôle parental, permettant de "filtrer" l'accès à l'Internet depuis l'ordinateur familial, en interdisant la consultation de certaines informations sensibles ou illicites (pornographie, racisme, violence...).
- Alerter son enfant sur les possibilités d'erreurs dues à l'Internet et attirer son attention sur le phénomène du copier-coller : recopier les idées des autres (plagiat), ce n'est pas être "malin".

Action des associations de parents d'élèves

Parce que nous sommes avant tout des parents, mais également membres de la communauté éducative et partenaires de l'Education nationale, les associations Peep peuvent aussi contribuer à la prévention des risques spécifiques en lien avec l'internet.

C'est ainsi que plusieurs associations Peep du département ont organisé des actions d'information dans des collèges ou lycées, en s'appuyant sur des associations et intervenants spécialisés, comme par exemple l'association Calysto (agrée par l'Education nationale).

Ces interventions, qui peuvent bénéficier d'une subvention de la DDASS, ont pour objectif :

En ce qui concerne les enfants :

- D'aiguiser le sens critique des enfants vis-à-vis de ce média et de ses contenus ;
- D'éveiller leur curiosité afin de diversifier leurs pratiques sur l'Internet ;
- De les sensibiliser aux risques encourus et les aider à développer une démarche d'utilisation morale et citoyenne.

Et en ce qui concerne les adultes :

- D'informer, d'accompagner et de rassurer les parents et les enseignants autour des enjeux

et des risques de l'Internet.

- De développer la réflexion autour d'une approche pédagogique complémentaire entre les usages de l'Internet à l'école et les usages domestiques.

En savoir plus : Vous pouvez retrouver sur le site de la Peep 78 www.peep78.org un dossier spécial contenant les documents suivants :

- Les Memotices éditées par le CRDP de l'Académie de Versailles (*Valider l'info en ligne, Insupportable mon mobile, Les chartes d'usage, Blog notes*)
- La brochure « vos enfants et internet » éditée par la Peep en 2007 ;
- La plaquette éditée par le secrétariat d'Etat à la famille.

www.peep78.org, un site AD 78 : Pour quoi faire ?

Telle est la question que nous nous sommes posés, à quelques-uns d'entre nous, lorsqu'en 2000, nous avons voulu créer un site internet pour la Peep des Yvelines. Dès le départ, nous avons eu la volonté de construire un outil en premier lieu au service des associations Peep locales.

C'est la raison pour laquelle nous avons privilégié l'information à la promotion de notre mouvement. Cette option s'inscrit également dans l'idée récurrente dans notre Fédération que ce qui différencie un parent peep d'un représentant lambda, c'est sa connaissance du système éducatif, de son fonctionnement, des bonnes initiatives, etc.

C'est pourquoi, dès la création du site, nous avons privilégié une architecture permettant à nos responsables, à nos adhérents, de trouver l'information nécessaire à l'exercice de leur rôle de représentant de parents.

Huit ans après, c'est toujours le même esprit qui prévaut et si vous allez sur ce site, vous trouverez trois types d'informations :

1/ des données de base sur le fonctionnement du monde éducatif et la place dévolue aux parents délégués ;

2/ des informations sur l'actualité éducative, afin que vous soyez toujours bien informés sur les initiatives ou les évolutions en cours, ce qui n'est pas une sinécure vu le rythme des réformes ;

3/ des nouvelles sur les actions menées par la Peep départementale ou des associations locales : animations, représentations, entretiens avec nos différents partenaires.

Bien entendu, ce site ne répondra à vos attentes qu'à deux conditions : la première, concernant l'AD 78, est que ce site soit vivant et fasse l'objet de mises à jour régulières.

Le dynamisme d'un site témoigne de celui du mouvement dont il est la vitrine. Il n'est en effet rien de plus contre-productif, en terme d'image, qu'une page d'accueil évoquant des événements vieux de plusieurs années (ce n'est pas nos amis de l'Unaape 78 qui nous contrediront sur ce sujet).

La seconde condition est la création d'une interactivité entre l'AD 78 et vos associations dans l'alimentation des informations relatives à la vie de la Peep dans les Yvelines.

Nous avons besoin de connaître vos actions pour non seulement les relayer, mais aussi donner les bonnes idées aux autres responsables locaux, afin de mutualiser les bonnes expériences.



N'hésitez donc pas à communiquer en direction de l'AD sur ce sujet.

Nous vous rappelons enfin que le site de l'AD 78 comporte une partie « privée », réservée aux seuls responsables Peep dont vous faites partie.

Pour y accéder, il vous suffit de renseigner un identifiant et un mot de passe qui sont, respectivement, le code de votre APE (4 chiffres) et le code postal de sa commune de rattachement (78000 pour Versailles par exemple).

En cas de difficulté, n'hésitez pas à nous contacter. Rappelons enfin que le site AD étant distinct de celui de la Fédération, les codes d'accès ne sont pas les mêmes et que l'AD n'est pas en mesure de vous donner accès à l'espace responsable du site national (contactez à ce sujet directement les services de la Fédération pour débloquer votre accès). Rendez-vous donc prochainement sur le site de l'AD, sur lequel vous retrouverez ce journal et bien d'autres informations.

« Tous enfants de la terre, tous enfants du monde »



C'est autour de ce thème que la 8^{ème} édition du **Grand Prix des Jeunes Dessinateurs (GPJD)** permettra aux enfants, à titre individuel ou collectif, de présenter leurs dessins.

N'oubliez pas que concours gratuit est ouvert à tous les élèves des classes maternelles et élémentaires, sans obligation d'adhésion à la PEEP et qu'il est donc un excellent moyen pour les APE d'organiser des actions autour d'un sujet très porteur. D'autant plus que ce thème s'inscrit cette année parfaitement dans le programme prévisionnel des actions éducatives 2008-2009 qui promeut, dans le cadre des activités artistiques et culturelles de l'accompagnement éducatif, les actions d'ouverture à l'Europe et de lutte contre les violences et toute forme de discrimination.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires à l'organisation de cet évènement sur le site fédéral : <http://www.peep.asso.fr/art-63-reglement-calendrier.html>

Pour tout renseignement, vous pouvez également contacter les correspondants GPJD / AD78 :

Patrice Bisiaux bisiaux.peep@gmail.com et Frédérique Guilbert guilbert.peep@gmail.com

Rappel - Cotisation à l'AD78 pour l'année 2008 / 2009 :

Lors de l'Assemblée Générale de l'Association Départementale en date du 26 janvier 2008, le montant de la cotisation annuelle par adhérent à reverser à l'AD78 a été maintenue à **0,75 €** (sans augmentation) pour l'année 2008/2009.

Merci aux APE qui ne l'ont pas encore fait, de bien vouloir s'acquitter de cette cotisation.

Pour mémoire : cette cotisation, nécessaire au fonctionnement de l'association départementale, permet de compenser le reversement fédéral des souscriptions d'assurances qui était alloué précédemment aux AD et qui est réglé depuis 2003-2004 aux APE.

Affectation POST BAC : nouveau dispositif d'inscription dans le supérieur

L'année 2009 verra la mise en œuvre du portail national unique www.admission-postbac.fr, qui permettra à la fois d'informer sur les différentes formations en France et de déposer une candidature aux formations post-bac. Ce nouveau dispositif poursuit trois enjeux :

- Une harmonisation et une simplification des admissions
- Une égalité de traitement quelles que soient les filières de formation
- Une information fiable, claire et accessible à tous

sur un même site grâce à un portail unique, notamment au travers d'un accompagnement et d'une aide aux choix des élèves tout au long de la procédure d'inscription.

L'association PEPP SUP propose aux responsables lycées et aux parents de Terminale une information sur cet outil le **jeudi 8 janvier 2009**, à 20h30, au lycée Richelieu, 64 rue George Sand à Rueil Malmaison.

Pour plus d'infos, contact B Jouvence, 06 81 80 26 91

Merci de bien noter le nouveau numéro de téléphone de l'AD Peep 78 : 06 50 43 29 21